

Contrat d'engagement

L'hypnose pratiquée ici est non médicale

- L'hypnose telle que nous la pratiquons **n'est pas un acte médical**. Elle ne saurait se substituer à un suivi médical (dont psychiatrique).
- L'hypnologue n'est pas médecin, ne peut donc faire de prescription ni d'acte médical, ne peut intervenir dans le suivi et la validation du traitement médical éventuel (prescriptions médicamenteuses, examens médicaux, chirurgie, ...) prescrit par le corps médical.
- Toute personne suivie médicalement est encouragée par la praticienne à poursuivre son suivi médical, conformément aux prescriptions (de rendez-vous et de soins) du médecin. Ayant veillé à ce que vous soyez informés de ma position sur le sujet, je décline toute responsabilité en cas de choix de votre part contraire à un avis médical ou en cas de refus d'une aide médicale.
- L'hypnose est considérée **comme un complément** et non une alternative au suivi médical
- Les actes d'accompagnement hypnotique **ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale**.
- Si le client est **suivi par un psychiatre**, il le déclare clairement à la praticienne. Il vient au rendez-vous avec une lettre de son psychiatre indiquant que celui-ci est d'accord pour un travail par l'hypnose, ainsi que la liste des médicaments prescrits. Il est de la responsabilité du client d'informer la praticienne des traitements suivis et des avis reçus dans le passé de la part de médecins et de psychologues. Ces informations seront tenues pour absolument confidentielles.
- Le client indique à la praticienne tous les médicaments et toutes les substances, légales et non légales, qu'il prend de façon régulière, s'ils ont un effet sur le psychisme. Ces informations seront tenues pour absolument confidentielles.
- La praticienne peut demander au client de prendre contact avec un médecin généraliste ou un médecin psychiatre ou tout autre spécialiste si elle juge de la nécessité de consulter un médecin. Un refus pourra justifier la rupture du suivi, dont le client sera informé par écrit.

L'hypnose pratiquée ici n'est pas un coup de baguette magique

- Malgré son efficacité avérée, la pratique de l'hypnose ne saurait engager la praticienne à une obligation de résultat.
- L'hypnose demande une **implication réciproque** et constitue un vrai travail sur soi, elle facilite une démarche qui relève de votre détermination.
- Le nombre de séances nécessaires à l'obtention des résultats souhaités n'est pas estimable à l'avance. Votre praticienne vous accompagnera pour cerner les façons les plus évidentes et rationnelles d'éprouver l'efficacité de votre démarche et la réalité des changements qui en découlent.

L'hypnose pratiquée ici vise à l'autonomie du client

- L'hypnose n'est liée à aucune croyance sectaire, démarche de spiritualité, théorie métaphysique, morale ou religieuse.
- **L'accompagnement vise à l'autonomie** et à l'accroissement de la liberté du client, à son épanouissement dans un mieux-être, dans le respect de ses convictions



L'hypnose pratiquée ici ne procure aucun enseignement de techniques à appliquer sur autrui

- Les séances individuelles ne sont pas des formations professionnelles aux métiers de l'hypnose. L'apprentissage personnel des états hypnotiques, des phénomènes hypnotiques et des techniques d'auto-hypnose n'offre pas de compétence à l'hypnotisme sur autrui. Autrement dit, être accompagné en hypnose n'apprend en aucun cas à accompagner une autre personne.

En cas d'absences, retards, annulations

- Merci de faire le nécessaire pour me prévenir en cas d'empêchement. En cas d'impossibilité de vous rendre au rendez-vous, j'apprécie que vous m'en informiez jusqu'au dernier moment, me permettant ainsi de disposer de ce temps.
- D'une manière générale, la durée de la séance est laissée à l'appréciation de la praticienne. En théorie (et chez différents praticiens), une séance d'hypnose pourrait aussi bien durer 20 minutes que 3 heures. Ici, les séances durent à peu près 1h-1h30.
- **Le temps de retard de votre fait est déduit de la séance.**
- En cas d'annulation exceptionnelle d'un rendez-vous moins de 24 heures à l'avance de mon fait, je vous proposerai une nouvelle séance au plus vite.

Le tarif des séances.

- Les tarifs des séances sont affichés en évidence sur le site internet : www.holistique-hypnose.fr
- Le paiement s'effectue en espèce ou par chèque, après chaque séance.

La prise de rendez-vous est un engagement en conformité avec le présent contrat.

- Cette charte peut faire l'objet d'ajustement en respect avec son orientation actuelle.
- Lors de la prise de contact, il peut vous être demandé si vous avez lu le contenu de ce contrat, à disposition sur mon site internet.
- Si vous le souhaitez, je peux vous procurer un exemplaire papier des informations qui y sont communiquées.
- En prenant rendez-vous, vous confirmez être parfaitement au courant de ces informations et accepter les conditions de l'engagement réciproque. La prise de rendez-vous représente un engagement verbal en conformité avec la présente charte.

Fait à :

Le / /

La praticienne,

Le client (ou représentant légal),

CLASTRES Fanny